Informations de base	
2011/2059(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, article 128: exercice des droits du Parlement auprès de la Cour de justice, interprétation **Subject** 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0119/2011	23/03/2011	Résumé